



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 2204

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, plus précisément au ministre chargé des professions libérales.

Monsieur le ministre, nous sommes entrés dans la société du tertiaire. Tout le monde sait que, désormais, c'est la qualité et la quantité des services rendus qui garantissent tant le développement économique que la cohésion sociale.

Notre pays compte 500 000 professionnels libéraux qui génèrent environ 1,5 million d'emplois dans des secteurs aussi variés que la santé, les questions juridiques et comptables ou les domaines techniques. Pendant longtemps, on a ignoré les spécificités de ces professionnels; mais, depuis quelque temps, sous l'impulsion du Président de la République et du Premier ministre, le Gouvernement a décidé de rattraper le temps perdu, notamment par la réunion d'un conseil ministériel, au mois de juillet.

À cette occasion, des décisions ont été prises, sur le plan social, comme sur le plan juridique, qui visent à faciliter l'installation des professions libérales, à assurer leur développement et à mieux prendre en compte certaines de leurs préoccupations d'ordre fiscal ou social - s'agissant du conjoint, par exemple.

Ma question sera relativement simple, monsieur le ministre: quel bilan pouvez-vous dresser des mesures que vous avez été appelé à prendre depuis juillet dernier ? Et surtout, quelles perspectives entendez-vous développer en 1997 afin de répondre aux légitimes attentes de ces professionnels ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, vous avez parfaitement raison d'appeler l'attention sur la situation des professions libérales, confrontées à de profondes mutations - et cela vaut pour les professions de santé, pour les professions techniques, pour les professions juridiques.

Dans cet esprit, le Premier ministre a réuni au mois de juillet le comité interministériel des professions libérales. Créé en 1983, cette instance n'avait encore jamais siégé. (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Nous avons donc tenu ce comité et mis au point un programme de vingt mesures. A pu ainsi être réglée la question de la participation des professions libérales à la commission nationale des conventions collectives, afin que les professions libérales, elles aussi, siègent à la table et participent aux décisions qui les concernent. Des mesures d'ordre social ont été décidées, notamment l'égalité en matière de pension de réversion pour le conjoint...

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... et d'autres dispositions très importantes encore pour aider les professions libérales en ce qu'elles sont également, c'est-à-dire des petites et moyennes entreprises.

M. le Premier ministre a souhaité que, à côté des ministres de tutelle, un ministre médiateur puisse travailler auprès d'elles et valoriser la logique entrepreneuriale. M. le Président de la République lui-même a assisté

vendredi au congrès national pour les vingt ans de l'UNAPL ou il a été accueilli très chaleureusement par tous les professionnels et par leur président, M. Bedossa.

M. Jean-Paul Charie. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Enfin, monsieur Barate, je voudrais souligner l'expérience menée dans votre département, les Pyrénées-Orientales. Vous avez engagé une action importante pour la simplification et montre le rôle particulier de conseil que jouent les professions libérales - les avocats, les notaires - auprès des autres entreprises, afin de les aider à assumer les mutations. En cela, les professions libérales, dans leur ensemble, se voient aujourd'hui placées au cœur de la nouvelle dynamique de ce pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, plus précisément au ministre chargé des professions libérales.

Monsieur le ministre, nous sommes entrés dans la société du tertiaire. Tout le monde sait que, désormais, c'est la qualité et la quantité des services rendus qui garantissent tant le développement économique que la cohésion sociale.

Notre pays compte 500 000 professionnels libéraux qui génèrent environ 1,5 million d'emplois dans des secteurs aussi variés que la santé, les questions juridiques et comptables ou les domaines techniques. Pendant longtemps, on a ignoré les spécificités de ces professionnels ; mais, depuis quelque temps, sous l'impulsion du Président de la République et du Premier ministre, le Gouvernement a décidé de rattraper le temps perdu, notamment par la réunion d'un conseil ministériel, au mois de juillet.

A cette occasion, des décisions ont été prises, sur le plan social, comme sur le plan juridique, qui visent à faciliter l'installation des professions libérales, à assurer leur développement et à mieux prendre en compte certaines de leurs préoccupations d'ordre fiscal ou social - s'agissant du conjoint, par exemple.

Ma question sera relativement simple, monsieur le ministre : quel bilan pouvez-vous dresser des mesures que vous avez été appelé à prendre depuis juillet dernier ? Et surtout, quelles perspectives entendez-vous développer en 1997 afin de répondre aux légitimes attentes de ces professionnels ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, vous avez parfaitement raison d'appeler l'attention sur la situation des professions libérales, confrontées à de profondes mutations - et cela vaut pour les professions de santé, pour les professions techniques, pour les professions juridiques.

Dans cet esprit, le Premier ministre a réuni au mois de juillet le comité interministériel des professions libérales. Créé en 1983, cette instance n'avait encore jamais siégé. (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Nous avons donc tenu ce comité et mis au point un programme de vingt mesures. A pu ainsi être réglée la question de la participation des professions libérales à la commission nationale des conventions collectives, afin que les professions libérales, elles aussi, siègent à la table et participent aux décisions qui les concernent. Des mesures d'ordre social ont été décidées, notamment l'égalité en matière de pension de réversion pour le conjoint...

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... et d'autres dispositions très importantes encore pour aider les professions libérales en ce qu'elles sont également, c'est-à-dire des petites et moyennes entreprises.

M. le Premier ministre a souhaité que, à côté des ministres de tutelle, un ministre médiateur puisse travailler auprès d'elles et valoriser la logique entrepreneuriale. M. le Président de la République lui-même a assisté vendredi au congrès national pour les vingt ans de l'UNAPL ou il a été accueilli très chaleureusement par tous

les professionnels et par leur president, M. Bedossa.

M. Jean-Paul Charie. Tres bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Enfin, monsieur Barate, je voudrais souligner l'experience menee dans votre departement, les Pyrenees-Orientales. Vous avez engage une action importante pour la simplification et montre le role particulier de conseil que jouent les professions liberales - les avocats, les notaires - aupres des autres entreprises, afin de les aider a assumer les mutations. En cela, les professions liberales, dans leur ensemble, se voient aujourd'hui placees au coeur de la nouvelle dynamique de ce pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Barate Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2204

Rubrique : Professions liberales

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1997, page 818

Réponse publiée le : 6 février 1997, page 818

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 février 1997